

« Nous devons être capables de mobiliser l'ensemble des ressources militantes existant dans notre parti et plus largement au sein du rassemblement de l'écologie. Elle doit aussi se faire dans le renouvellement de notre réflexion en dotant la mouvance écologique d'une Fondation permettant d'organiser un lien permanent avec ceux qui innovent dans la mouvance intellectuelle et associative. Par ailleurs un Comité Scientifique pourra s'ouvrir aux experts issus du milieu associatif, renforçant ainsi notre projet politique, créant un lien supplémentaire entre les Verts et la mouvance de l'écologie. »

« L'alternative écologiste », texte d'orientation adopté
au Congrès de Lille en décembre 2008
- Les Verts, pivot de d'une écologie politique mobilisée -

Exposé

Une fondation : pourquoi ?

Historique succinct du développement des fondations

La création de fondations est ancienne et leur développement est prolifique en France depuis ces dernières années.

Les « laboratoires d'idées » naissent pour faire avancer une idée jugée essentielle par les milieux intellectuels, mais que les décideurs politiques n'avaient pas encore perçue clairement. Ainsi, le plus ancien « think tank » recensé, la Fabian Society, a été créé en Grande-Bretagne en 1884 pour favoriser le changement social après la révolution industrielle. Après la seconde guerre mondiale, le concept de « think tank » se développe rapidement en relation avec la volonté américaine de rompre avec l'isolationnisme de Washington (création par exemple en 1946 de la Rand Corporation). La troisième vague de création de « laboratoires d'idées » a lieu après les chocs pétroliers des années 1970. Ceux-ci se caractérisent par leur spécialisation et défense des points de vue particuliers. On parle alors de la naissance des « advocacy tanks » qui ne sont plus des réservoirs de pensée mais d'arguments, leur développement se calquant davantage sur les clivages politiques existants. La quatrième vague de création de « laboratoires d'idées » aux Etats-Unis et en Europe s'est produite dans les années 90, après la chute de Berlin, dans un contexte où la puissance des pays occidentaux s'établit dans un environnement mouvant et dans lequel émergent de nouveaux acteurs concurrents (Chine...).

Les Fondations aujourd'hui en France...

La période actuelle est marquée par une internationalisation croissante des « centres de recherche » : les « laboratoires d'idées » spécialistes de l'UE sont ainsi passés d'une dizaine fin des années 80 à plus d'une cinquantaine aujourd'hui. Il a fallu attendre 2005 pour qu'on voit apparaître à Bruxelles des centres de recherche ouverts à l'influence d'autres pays européens. **Bruegel** (Brussels European and Global Economic Laboratory), dirigé par le français Jean-Pisany-Ferry, est né d'une initiative franco-allemande et d'obédience sociale-démocrate. **L'Ifri**, centre français, dispose d'une déclinaison européenne (Eur-ifri). Ces deux « labos à idées » travaillent sur « le modèle social européen ». Bruegel développe une approche plus « sociale-démocrate ».

Ailleurs, en Europe, l'Allemagne a une place particulière : l'Etat et les länder financent des centres de recherche dont une multitude est spécialisée. Ce système de financement existe également en Belgique.

En France, le développement des fondations a été prolifique au cours de la période récente. Elles revêtent différentes formes. Tout d'abord, les fondations proches des entreprises, souvent à vocation de mécénat et de « bonnes relations publiques ». Elles ont été renforcées depuis 2003 par la réforme en faveur des Fondations et du Mécénat (quelques exemples : Vinci, Air France, Axa, EDF, ELF...). Ensuite, les fondations proches du monde humanitaire et des associations d'utilité publique (ex : Abbé Pierre, Agir contre l'exclusion, Fondation de France, Fondation Nicolas Hulot...). Plus récemment, deux nouveaux secteurs ont créé des fondations : les grandes écoles, et plus récemment, du fait du décret du 8 avril 2008 sur les fondations universitaires, les universités (ex : Fondation Université d'Auvergne,), et enfin les partis politiques.

...et à l'étranger

Ces fondations à vocation politique et proches des partis existent dans d'autres pays depuis longtemps. Les partis écologistes ne sont d'ailleurs pas en reste : la « **Heinrich Böll Stiftung** » (www.boell.de) en Allemagne, **Etopia** (<http://www.etopia.be/>) en Belgique, la « **Stichting Duurzame Solidariteit** » spécialisée dans la coopération internationale (www.groenlinks.nl/partij/sds), **Cogito** (www.cogito.nu) en Suède, le **Green Economy Institute** (www.greeneconomics.org.uk) en **Grande-Bretagne**, spécialisé en économie écologique, **Fundación Gondwana para el desarrollo sostenible** (www.fundaciongondwana.es) en Espagne, etc.

Ces fondations de l'écologie politique se retrouvent depuis 2008 dans l'Institut Vert Européen* où les Verts sont actuellement absents.

***L'institut Vert Européen (2008).** *Source : site d'Etopia, complété d'informations fournies par Catherine Grèze*

Philosophie : exportation du modèle allemand au niveau du Parti Vert Européen

Fonctions : plate-forme d'échange entre fondations, projets spécifiques, participation à la construction d'un espace public européen .

Composition :

- 50% par les « fondations » nationales

- 50% par le Parti Vert Européen et le Groupe des Verts au Parlement Européen

- Co-présidents : Pierre Jonckheer (GVPE-B) et Heidi Hautala (GVPE-FIN)

- Administrateur délégué : Claude Weinber (FHB – D)

Une fondation pour quoi faire ?

« **Les think tank ont pour vocation de réfléchir sur le moyen et le long terme. Ils permettent par leurs travaux de contribuer à faire évoluer la société par le « lobbying des idées ».** Plusieurs organisations fonctionnent aujourd'hui à droite (Fondation pour l'innovation politique), proches des

milieux économiques (Institut de l'entreprise, Institut Montaigne...), au centre (Fondation Robert Schuman...) ou à gauche (Terra Nova, Fondation Jean Jaurès...).

Ils peuvent viser une compréhension globale de la société et organiser des manifestations sur tous les thèmes. Par exemple, la vision de l'Institut Montaigne en matière de question de sociétés est large, tout en se concentrant sur les thèmes de la recherche ou de la formation. Ces think tank peuvent également concentrer leurs champs d'intervention sur quelques thèmes clairement identifiés en relation avec la mouvance politique à laquelle ils sont liés. Le travail de la Fondation Robert Schuman se concentre essentiellement sur l'Union européenne, l'Institut de l'Entreprise agit pour faire promouvoir l'entreprise...

Ce sont des voix non politiques qui participent au débat dans l'espace public sans avoir vocation à se confronter lors des élections. Elles participent au débat public et donc de la conception des politiques publiques en dehors de l'Etat. Ces pratiques clairement définies et identifiées en Grande-Bretagne comme en Allemagne.

Ils visent à animer le débat public en utilisant différents moyens d'action : organisation des manifestations publiques ou réservées, publication des notes grises ou à diffusion large, réalisation d'un site web, condition indispensable d'une visibilité.

Ces moyens d'action supposent l'existence des moyens budgétaires pour avoir des locaux, du personnel : il faut organiser, payer la logistique..., voire commander des rapports ou des expertises.

La qualité des manifestations est l'une des conditions pour s'imposer dans le paysage intellectuel, pour attirer de bons intervenants, un public et avoir de la presse qui reprenne les idées débattues (influence publique, et nécessité d'avoir un réseau journalistique large, pas seulement limité aux questions environnementales). » J-C Lescure, consultant, 2008

Quelques caractéristiques « standard » des fondations politiques :

Activités traditionnelles : publications (revues, livres, multimédia, rapports...), formations, débat, prospective, documentation et archives, rencontres, centre d'animation et de recherches...

Composition fréquente des fondations : une présidence, une direction, un conseil d'administration, une équipe opérationnelle, un comité de rédaction garant de la qualité de ce qui est produit....

La constitution d'un groupe de travail ayant pour objectif la constitution d'une fondation de l'écologie politique

Afin de pouvoir mettre en place et initier la **création d'une telle fondation** proche du parti « Les Verts », il a été proposé de constituer un groupe de 10 à 12 personnes, avec des présidences de séance animées par moi-même en tant que membre du CE déléguée à la formation et à la fondation.

Son objet ? Participer aux travaux en vue de créer une fondation adossée au parti, nourrir ce travail par les compétences militantes dans ce domaine, restituer et diffuser le travail au sein du parti voire au-delà, assurer un suivi et une évaluation de la mise en place de la fondation.

La durée de vie prévisionnelle du groupe pourrait être de 2 à 3 ans, avec un objectif de création en 2009 de la structure juridique et d'un montage opérationnel (budget, équipe) qui pourrait intervenir en mi-2010...si le montage de la fondation justifie alors toute sa pertinence (solidité financière, de l'équipe, garantie de pérennité...). La 3^e année pourrait alors avoir pour vocation d'assurer un suivi et de procéder à des ajustements dès lors que l'outil « fondation » fonctionnerait. La périodicité des réunions du groupe de travail serait d'une fois par trimestre à 1 fois tous les 2 mois (selon besoins), soit 4 à 6 réunions par an. (remboursement des frais transports et repas conformément aux règles fixées par le Verts).

Après l'aval donné par le CE du 17 février 2009, un **appel à candidatures a été engagé en février** via Vert Electro et les listes de diffusion internes aux Verts. **Environ 30 candidatures ont été recueillies**. Je tiens à préciser que c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai pu constater l'intérêt que représente cette démarche et que des adhérents, parfois en retrait de l'action militante de terrain, ont trouvé dans cet appel à candidatures une autre façon de militer. Je tiens aussi à témoigner de la grande qualité des candidatures, qui montrent des parcours individuels riches en expériences et compétences en tous domaines.

C'est pourquoi **vous sera présentée au CNIR la composition d'un groupe de travail, au format plus large que prévu initialement**. Ce groupe de travail se réunira une première fois courant avril et bénéficiera d'une formation prodiguée par un consultant expert du domaine.

Béatrice CHASLE, La Roche sur Yon
beatrice.chasle@lesverts.fr

Pour tout contact et renseignements :

Lionel Guérin, lionel.guerin@lesverts.fr, 01. 53.19.53.32

Des sites à consulter :

<http://www.associanet.com/docs/mecenat-adresse.html> : liste de fondations d'entreprises

www.boell.de

<http://www.etopia.be/>

www.cogito.nu

www.groenlinks.nl/partij/sds

www.fundaciongondwana.es

www.greenecomomics.org.uk

<http://www.premier->

[ministre.gouv.fr/chantiers/enseignement_superieur_845/loi_sur_les_libertes_991/les_universites_peuvent_desormais_59719.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/enseignement_superieur_845/loi_sur_les_libertes_991/les_universites_peuvent_desormais_59719.html) : décret du 8 avril 2008 qui précise les règles de fonctionnement des fondations universitaires

Eléments sources de ce rapport d'étape : sites divers, site Internet d'Etopia, expertise militante (JM Pasquet, S Martinez, M Mosser, L. Guerin, C Grèze) et externe (JC Lescure), ...